



Poste de la Police municipale

La Police municipale fait respecter les arrêtés du Maire et la fluidité de circulation. Elle se charge des objets trouvés, de la surveillance des marchés, des déclarations de chiens molossoïdes et de l'enlèvement d'épaves.

La Police municipale fait respecter les arrêtés du Maire et la fluidité de circulation. Elle se charge des objets trouvés, de la surveillance des marchés, des déclarations de chiens molossoïdes et de l'enlèvement d'épaves.

Les missions principales de la Police municipale :

- **Surveillance générale de la ville** : elle s'exerce à pied ou à VVT
- **Surveillance de la circulation et du stationnement...**
- **Protection des personnes et des biens**
- **Exécution des arrêtés de Police**

- **Surveillance des marchés**
- **Surveillance des entrées et sorties d'écoles**
- **La participation aux différents services d'ordre**
- **La capture des animaux errants ou dangereux**
- **Les enquêtes administratives et le suivi du courrier des administrés**
- **Les objets trouvés / perdus**
- **Opérations "contrôle de la vitesse"**
- **La fourrière**

Adresse

1 avenue Carnot
78190 Trappes
01 30 69 19 17

Infos pratiques

Ancienne mairie

1, avenue Carnot

Tél. : 01 30 69 19 17

Lundi : 12h-19h

Mercredi : 8h-15h

Mardi, jeudi et vendredi : 9h-17h

Juillet et août : 8h-16h

Fourrière animale SACPA

91580 Souzy-la-Briche

Tél. 01 69 92 08 53

Fourrière véhicule Avantages services

278 avenue Roland Garros

78530 Buc

Tél. 01 39 56 33 33

Document(s)

[Formulaire de demande de macaron de stationnement](#)

[Plan des zones bleues](#)

[Plan de stationnement des Merisiers](#)

Liens utiles

[Déposer une pré-plainte en ligne](#)